

## SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER OCTOBRE 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 1<sup>er</sup> octobre 2025 à 19 h, au lieu ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

### Présences :

Les conseillères M<sup>mes</sup> Jasmine Sharma, Karine Lechasseur et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. Luc Marsan, François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin sous la présidence du maire M. Guy Pilon, formant quorum.

### Sont également présents :

Le directeur général M. Olivier Van Neste et la greffière M<sup>me</sup> Zoë Lafrance agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

### *Minute de réflexion*

#### **25-10-0658 Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR le maire Monsieur Guy Pilon

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 1<sup>er</sup> octobre 2025 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant le point suivant :

7.7 Autorisation de signature / Entente et Quittance et transaction.

« ADOPTÉE »

#### **25-10-0659 Adoption des procès-verbaux**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2025 et celui de la séance extraordinaire du 22 septembre 2025 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

#### **25-10-0660 Période de questions**

Tous les citoyens avaient l'occasion de soumettre leurs questions par écrit jusqu'à 15 h aujourd'hui.

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil.

#### **25-10-0661 Appui à la Grande semaine des tout-petits 2025**

CONSIDÉRANT que la dixième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 17 au 23 novembre 2025;

CONSIDÉRANT que tous les tout-petits devraient pouvoir jouir de conditions de vie leur permettant de développer leur plein potentiel;

CONSIDÉRANT que cette semaine se tient sous le thème « 10 ans d'ascension et encore tant à gravir! Ensemble, offrons à chaque tout-petit les moyens d'atteindre son sommet »;

CONSIDÉRANT que la Grande semaine des tout-petits vise notamment à :

- informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- Mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille;

CONSIDÉRANT que les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité de vie et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont une incidence directe sur les enfants de tout âge;

CONSIDÉRANT que les Municipalités, en tant que gouvernements de proximité, ont pour mandat de soutenir les organismes de la communauté venant en aide aux jeunes familles;

CONSIDÉRANT que les Villes ont le pouvoir d'agir sur les conditions de vie des jeunes familles en élaborant des programmes et des politiques leur étant destinés et visant à leur offrir des services accessibles et adaptés;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'appuyer la Grande semaine des tout-petits qui se tiendra du 17 au 23 novembre 2025;

QUE la Ville confirme son engagement envers les tout-petits et leur famille en hissant le drapeau à l'effigie de l'événement sur le mât du Pôle municipal pendant cette période.

« ADOPTÉE »

## **25-10-0662 Aide financière / L'Aiguillage**

CONSIDÉRANT l'initiative du syndicat des cols blancs, du syndicat des cols bleus, du syndicat des pompiers et de l'Association des cadres de la Ville de s'unir, à l'approche de la période des Fêtes, pour faire un don totalisant 4 000 \$ à l'organisme L'Aiguillage;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite se joindre à cette initiative et y apporter sa participation de façon à porter le montant total remis à l'organisme à 5 000 \$;

CONSIDÉRANT que cette initiative vise à donner suite aux besoins grandissants de l'organisme en cette période;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 1 000 \$ soit versé à l'Aiguillage à titre d'aide financière;

QUE des félicitations soient adressées à chacun des syndicats des employés de la Ville et à l'association des cadres pour leur générosité.

« ADOPTÉE »

## **25-10-0663 Mise à jour / Politique de confidentialité**

CONSIDÉRANT la Politique de confidentialité en vigueur, adoptée par la résolution 24-02-0115 le 19 février 2024;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à une actualisation de ladite politique afin de tenir compte, d'une part, de la mise à jour d'un moyen de collecte de renseignements personnels et, d'autre part, du changement du responsable de la protection des renseignements personnels;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit approuvée la révision de la Politique de confidentialité, laquelle entre en vigueur en date de la présente;

QU'un avis de modification soit diffusé sur le site Internet de la Ville.

« ADOPTÉE »

**25-10-0664 Autorisation de signature / Bail / Office régional d'habitation de Vaudreuil–Soulanges / 420, avenue Saint-Charles**

CONSIDÉRANT que le bail entre l'Office régional d'habitation de Vaudreuil-Soulanges (ORH) et la Ville pour la location d'espaces de bureau dans l'immeuble situé au 420, avenue Saint-Charles est échu;

CONSIDÉRANT la volonté des parties de poursuivre la location desdits espaces de bureaux et d'agrandir la superficie locative pour répondre aux besoins d'expansion de l'ORH, et ce, pour une période de cinq ans;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un bail d'une durée de cinq ans, avec options de prolongation, pour la location de locaux situés au 420, avenue Saint-Charles à l'Office régional d'habitation de Vaudreuil-Soulanges (ORH), et ce, pour un loyer de base de 20 \$ le pied carré calculé en fonction de la superficie locative réellement occupée par l'ORH, taxes applicables non comprises, ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**25-10-0665 Autorisation de signature / Lettre d'engagement complémentaire à l'entente de collaboration n° 202216 / Partage des coûts d'enfouissement au carrefour giratoire de la Gare**

CONSIDÉRANT l'entente de collaboration n° 202216, entre le ministère des Transports et de la Mobilité durable, la Société québécoise des infrastructures et la Ville, pour la réalisation de travaux d'infrastructures dans le cadre du projet de l'Hôpital de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que des discussions sont intervenues entre les parties, notamment en ce qui a trait à la prise en charge des coûts liés à l'enfouissement des services publics;

CONSIDÉRANT que les parties reconnaissent l'importance d'assurer la continuité du chantier, afin d'éviter tout retard ou arrêt de travaux;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, une lettre d'engagement complémentaire à l'entente de collaboration n° 202216 relativement au partage des coûts d'enfouissement au carrefour giratoire de la Gare, substantiellement conforme à celle annexée à la recommandation 2025 de la greffière datée du 29 septembre 2025, ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**25-10-0666 Dépôt / Liste des comptes / Période du 30 août au 19 septembre 2025**

Le conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés pour la période du 30 août au 19 septembre 2025 totalisant un montant de 8 361 928,91 \$.

**25-10-0667 Dépôt / États comparatifs des revenus et dépenses**

Le conseil prend acte, conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, du dépôt par le trésorier M. Marco Pilon, des états comparatifs des revenus et des charges de la Ville pour les exercices 2024 et 2025 au 31 août, ainsi que des revenus et charges dont la réalisation est prévue pour l'exercice 2025 comparés à ceux apparaissant au budget 2025.

**25-10-0668 Affectations / Surplus accumulé non affecté**

CONSIDÉRANT que le solde du surplus accumulé non affecté au 16 septembre 2025 s'élève à 8 512 410 \$;

CONSIDÉRANT que le surplus accumulé affecté – mesures d'urgence a été entièrement utilisé lors du sinistre de pluies diluviennes du 9 août 2024;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Sécurité publique, via son programme d'aide financière aux municipalités, rembourse une portion des dépenses encourues par la Ville;

CONSIDÉRANT que des sinistres majeurs se produisent de temps à autre et que des sommes doivent être disponibles rapidement afin de faire face à la situation;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de disposer de sommes pour préparer des études, analyses, plans et devis et autres services professionnels avant de procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT que le solde du surplus accumulé affecté – serv. prof. projets PQI est de 238 705 \$ au 16 septembre 2025 et que le montant original s'élevait à 750 000 \$;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une somme de 1 000 000 \$ soit transférée du surplus accumulé non affecté au surplus accumulé affecté – mesures d'urgence;

QU'une somme de 511 295 \$ soit transférée du surplus accumulé non affecté au surplus accumulé affecté – serv. prof. projets PQI.

« ADOPTÉE »

**25-10-0669 Affectation / Surplus accumulé non affecté / Honoraires juridiques**

CONSIDÉRANT que des ressources financières additionnelles sont requises pour assurer le suivi de plusieurs dossiers légaux;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une somme de 200 000 \$ soit affectée aux activités de fonctionnement 2025 (postes budgétaires 02-120-00-412 et 02-610-00-412) en provenance du surplus accumulé non affecté.

« ADOPTÉE »

**25-10-0670 Emprunt temporaire / Règlement d'emprunt n° 1844-01 / Plans et devis, surveillance, honoraires professionnels et travaux connexes / Construction d'une passerelle multifonctionnelle au-dessus de l'autoroute 30 longeant le**

## **boulevard de la Cité-des-Jeunes / Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation**

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation approuvait, en date du 18 septembre 2025, le *Règlement modifiant le Règlement n° 1844 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 2 360 000 \$* (règlement d'emprunt n° 1844-01);

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le trésorier à emprunter temporairement au taux d'intérêt prévu à l'entente avec la Caisse Desjardins Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, soit 2 360 000 \$, en attendant l'émission des obligations;

QUE le trésorier ou trésorier adjoint soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

### **25-10-0671 Dépôt / Liste des mouvements de main-d'œuvre**

Le conseil prend acte, conformément au *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (Règlement n° 1811), du dépôt de la liste des mouvements de main-d'œuvre datée du 16 septembre 2025 présentée par la directrice du Service des ressources humaines et approuvée par la Direction générale.

### **25-10-0672 Service de sécurité incendie / Promotion / Capitaine aux opérations**

CONSIDÉRANT la recommandation datée du 17 septembre 2025;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée la promotion de M. Mathieu Boutin au poste régulier de capitaine aux opérations au sein du Service de sécurité incendie, et ce, à compter du 2 octobre 2025, au salaire prévu à l'annexe B-1 (classe 1 – échelon 5), de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres en vigueur, le tout selon les conditions énoncées à ladite Entente;

QUE M. Boutin ait une période de probation de six mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

QUE des félicitations soient adressées à M. Boutin.

« ADOPTÉE »

### **25-10-0673 Service du génie et de l'environnement / Embauche / Cheffe de division – Génie**

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection datée du 19 septembre 2025;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée l'embauche de M<sup>me</sup> Chantal Brisson au poste régulier de cheffe de division – Génie au sein du Service du génie et de l'environnement, et ce, à compter du 27 octobre 2025, au salaire prévu à l'annexe B (classe 16 – échelon 6) de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres en vigueur, le tout selon les conditions énoncées à ladite Entente;

QUE M<sup>me</sup> Brisson ait une période de probation de six mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de sa supérieure immédiate, elle pourra être confirmée dans son poste;

QUE des souhaits de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M<sup>me</sup> Brisson.

« ADOPTÉE »

#### **25-10-0674 Dépôt / Procès-verbaux de comités de santé et de sécurité du travail**

Le conseil prend acte du dépôt des procès-verbaux des réunions des comités de santé et de sécurité du travail suivants :

- des pompiers, tenue le 4 septembre 2025;
- des employés du Service des eaux, tenue le 11 septembre 2025.

#### **25-10-0675 Lettre d'entente à intervenir entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1432 (FTQ) / Autorisation de signature**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire, le directeur général, la directrice du Service des ressources humaines et le directeur du Service des loisirs et de la culture soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente à intervenir entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1432 (FTQ), dans le cadre d'un projet pilote relatif à l'octroi d'une prime aux préposés aux loisirs désignés à titre de chefs d'équipe.

« ADOPTÉE »

#### **25-10-0676 Autorisation de signature / Entente et Quittance et transaction**

CONSIDÉRANT la résolution 25-09-0622 relative à la fin d'emploi du salarié n° 1683 le 12 septembre 2025;

CONSIDÉRANT le grief n° 2025-01 déposé par le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1432 (FTQ) le ou vers le 19 septembre 2025 au nom du salarié n° 1683 et contestant la fin d'emploi de celui-ci;

CONSIDÉRANT la réclamation à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) transmise le ou vers le 25 juillet 2025 par le salarié n° 1683 alors qu'il était à l'emploi de la Ville;

CONSIDÉRANT que le dossier à la CNESST est toujours actif en date de ce jour;

CONSIDÉRANT la communication du directeur général, à l'intention du conseil municipal, et la recommandation qui y est formulée, datée du 30 septembre 2025;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, l'Entente et Quittance et transaction à intervenir entre l'ex-salarié n° 1683, le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 1432 (FTQ) et la Ville ainsi que tous les documents permettant de donner plein effet à la présente résolution;

QUE le directeur général, le directeur du Service des finances et de la trésorerie, la directrice du Service des ressources humaines et tout autre directeur, service ou employé concerné soient instruits d'appliquer la présente résolution telle que décidé aux présentes, à compter de maintenant.

« ADOPTÉE »

## **25-10-0677 Adoption / Politique portant sur l'utilisation de l'intelligence artificielle**

CONSIDÉRANT que la Ville reconnaît l'importante croissance de l'intelligence artificielle (IA) et de ses applications dans le milieu municipal;

CONSIDÉRANT que son utilisation par les employés de la Ville et du conseil municipal doit être effectuée de manière éthique, sécurisée et dans le respect de la protection des renseignements personnels et confidentiels;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'instaurer une politique afin d'encadrer et de promouvoir l'utilisation responsable de l'IA à l'aide de lignes de conduite claires et de définir les rôles et responsabilités de ses utilisateurs;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit approuvée la Politique portant sur l'utilisation de l'intelligence artificielle, laquelle entre en vigueur en date de la présente.

« ADOPTÉE »

## **25-10-0678 Remboursement / Programme d'aide financière aux organismes – Volet subvention aux participants**

CONSIDÉRANT le Programme d'aide financière aux organismes – Volet subvention aux participants qui prévoit une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que les preuves d'inscription ont été remises au Service des loisirs et de la culture et que les vérifications nécessaires ont été effectuées;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les sommes appropriées soient remboursées aux organismes selon le tableau suivant :

<b>Athlète ou organisme</b>	<b>Discipline</b>	<b>Saison</b>	<b>Montant</b>
Club de gymnastique Gymini de Vaudreuil	Gymnastique	Hiver	22 434,10 \$
Club de gymnastique Gymini de Vaudreuil	Gymnastique	Printemps	17 880,53 \$
Association de baseball La Presqu'Île	Baseball	Été	8 676,25 \$
Association balle-molle mineure La Presqu'Île	Balle-Molle	Été	2 137,88 \$
Les Patriotes de l'Ouest	Football	Été	8 475 \$

« ADOPTÉE »

## **25-10-0679 Soutien financier / Club de Volleyball Citadins pour l'acquisition de matériel pour la tenue de tournois / Politique de reconnaissance des organismes**

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier déposée par l'organisme Club de volleyball Citadins dans le cadre de la politique de reconnaissance aux organismes pour le projet d'acquisition de matériel pour la tenue de tournois;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 3442,80 \$ soit versé au Club Volleyball Citadins, à titre de soutien financier, pour le projet d'acquisition de matériel pour la tenue de tournois.

« ADOPTÉE »

**25-10-0680 Octroi de contrat / 401-120-25-39 / Élaboration du concept, graphisme, aménagement et prestation du courrier des lutins**

CONSIDÉRANT l'article 11.1 du *Règlement sur la gestion contractuelle* (règlement n° 1764) qui prévoit la possibilité de conclure un contrat de gré à gré pour les contrats de fourniture de services reliés au domaine artistique ou culturel;

CONSIDÉRANT l'offre de services présentée par Idééaliste inc. pour l'élaboration, l'aménagement et la prestation du courrier des lutins qui se tiendra les 6 et 7 décembre 2025;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit octroyé à Idééaliste inc. le contrat pour l'élaboration du concept, le graphisme, l'aménagement et la prestation de l'événement du courrier des lutins, et ce, pour un montant de 51 880 \$, taxes applicables non comprises;

QUE la cheffe de division – Loisirs soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, un contrat avec Idééaliste inc. pour la fourniture des services précités, ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**25-10-0681 Accréditation d'un organisme / Politique de reconnaissance des organismes**

CONSIDÉRANT les demandes de reconnaissance soumises par les organismes du milieu dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes;

CONSIDÉRANT les recommandations émises par le comité consultatif pour la reconnaissance et le soutien des organismes;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée la reconnaissance de l'organisme Moisson Sud-Ouest.

« ADOPTÉE »

**25-10-0682 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-25-47 / Fourniture et mise en service d'équipements de sonorisation et de vidéo projection au Pôle municipal**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture et mise en service d'équipements de sonorisation et de vidéo projection au Pôle municipal, quatre soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 16 septembre 2025 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, trois soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-25-47;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence 9097-1086 Québec inc. (CES Distribution) pour la fourniture et la mise en service d'équipements de sonorisation et de vidéo projection au Pôle municipal, et ce, pour un montant de 78 713,61 \$, taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-25-47;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE cette dépense ainsi que tout ordre de changement dûment autorisé soient financés par le fonds de roulement, remboursable sur une période de sept ans.

« ADOPTÉE »

**25-10-0683 Résiliation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-23-67 / Service d'électricien à taux horaire / Travaux sur demande**

CONSIDÉRANT la résolution 23-12-1129 concernant l'adjudication d'un contrat pour les services d'électricien à taux horaire – Travaux sur demande;

CONSIDÉRANT la résolution 24-10-0767 prolongeant le contrat pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT que la clause 13.01 du contrat permet aux parties de mettre fin audit contrat de gré à gré;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit résilié à toutes fins que de droit, en date de la présente, le contrat n° 401-110-23-67 adjugé par la résolution 23-12-1129 à Teko électrique inc., pour les services d'électricien à taux horaire – Travaux sur demande, et prolongé par la résolution 24-10-0767.

« ADOPTÉE »

**25-10-0684 Prolongation de contrats / Services et approvisionnement**

CONSIDÉRANT que les contrats identifiés au Tableau de prolongation de contrats de services et d'approvisionnement prennent fin au 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT la possibilité pour la Ville de donner effet à la clause d'option contenue auxdits contrats afin de les prolonger d'une année;

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement de prolonger lesdits contrats en fonction des commentaires contenus au Tableau d'évaluation de l'exécution des contrats de services et d'approvisionnement;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte de prolonger les contrats énumérés au Tableau de prolongation de contrats de services et d'approvisionnement préparé par le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, en date du 17 septembre 2025, pour une année additionnelle, soit l'année 2026;

QUE les coûts des contrats pour l'année 2026 correspondent aux prix forfaitaires ou, le cas échéant, unitaires des bordereaux de prix de chacun des adjudicataires et que ces prix soient ajustés selon les conditions des devis.

« ADOPTÉE »

**25-10-0685 Critères d'évaluation et de pondération / Appel d'offres n° 401-110-25-53 / Fourniture d'une chargeuse-rétrocaveuse**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient approuvés et entérinés les critères d'évaluation contenus au document préparé par chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, en date du 17 septembre 2025, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public n° 401-110-25-53 à l'égard de la fourniture d'une chargeuse-rétrocaveuse.

« ADOPTÉE »

**25-10-0686 Critères d'évaluation et de pondération / Appel d'offres n° 401-110-25-55 / Services professionnels / Experts en bâtiment et en plomberie / Mise en œuvre du programme d'inspection et d'accompagnement pour réduire la vulnérabilité de certains bâtiments**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient approuvés et entérinés les critères d'évaluation et de pondération ainsi que la valeur du facteur dans la formule d'établissement du pointage final contenus au document préparé par le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, en date du 17 septembre 2025, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public n° 401-110-25-55 à l'égard des services professionnels d'experts en bâtiment et en plomberie pour la mise en œuvre du programme d'inspection et d'accompagnement visant à réduire la vulnérabilité de certains bâtiments.

« ADOPTÉE »

**25-10-0687 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-25-R1860.01 / Construction en mode clé en main d'une patinoire couverte et réfrigérée dans le secteur du parc-école des Quatre-Saisons**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la construction en mode clé en main d'une patinoire couverte et réfrigérée dans le secteur du parc-école des Quatre-Saisons, six soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 25 septembre 2025 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-25-R1860.01;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 29 septembre 2025;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence Le groupe Decarel inc., pour la construction en mode clé en main d'une patinoire couverte et réfrigérée dans le secteur du parc-école des Quatre-Saisons, et ce, pour un montant de 11 171 993,91 \$, taxes applicables non comprises;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services en fonction des prix unitaires de la grille de tarification de l'adjudicataire jusqu'à concurrence des montants prévus au budget.

« ADOPTÉE »

**25-10-0688 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-25-R1853.01 / Services professionnels / Validation du concept, la préparation des plans et devis et**

## **la surveillance / Travaux de modifications au réseau d'égout et aux stations de pompage du secteur PPU Harwood – De Lotbinière – Phase 1**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la validation du concept, la préparation des plans, devis et la surveillance des travaux de modifications au réseau d'égout et aux stations de pompage du secteur PPU Harwood – De Lotbinière – Phase 1, huit soumissions ont été reçues et ouvertes, au plus tard à 11 h le 11 septembre 2025;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, sept soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-25-R1853.01;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 23 septembre 2025;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence Les Services exp inc., pour les services professionnels de validation du concept, de préparation des plans, devis et de surveillance des travaux de modifications au réseau d'égout et aux stations de pompage du secteur PPU Harwood – De Lotbinière – Phase 1, et ce, pour un montant de 1 786 529 \$, taxes applicables non comprises;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services en fonction des prix unitaires de la grille de tarification de l'adjudicataire jusqu'à concurrence des montants prévus au budget.

« ADOPTÉE »

## **25-10-0689 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-25-54 / Réparation d'une conduite d'eau potable sur l'avenue Saint-Charles**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour la réparation d'une conduite d'eau potable sur l'avenue Saint-Charles, une soumission a été reçue;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, la soumission reçue est conforme;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par Houle H2O pour la réparation d'une partie de conduite d'eau potable sur l'avenue Saint-Charles, et ce, pour un montant de 55 165 \$, taxes applicables non comprises;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits à la soumission de l'adjudicataire;

QU'une somme additionnelle de 35 000 \$, taxes applicables non comprises, soit prévue pour les frais d'excavation et de gestion du chantier;

QUE le montant additionnel requis pour ce contrat, par rapport au solde disponible au projet, soit financé par le règlement d'emprunt (parapluie) n° 1851.

« ADOPTÉE »

## **25-10-0690 Circulation / Arrêt obligatoire / Rue Valois**

CONSIDÉRANT la demande visant à rendre plus sécuritaire l'intersection des rues Valois et Charbonneau, notamment pour les piétons et les cyclistes, et ainsi éliminer le risque confusion liée à la présence d'un arrêt obligatoire seulement dans une direction;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de circulation lors d'une réunion tenue le 17 septembre 2025;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit décrété l'ajout d'un arrêt obligatoire sur la rue Valois, en direction ouest, à l'intersection de la rue Charbonneau;

QUE soit mandaté le Service des travaux publics de procéder à la mise en place de la signalisation requise et d'en informer, au moment opportun, la Sûreté du Québec, poste de la MRC de Vaudreuil-Soulanges Est.

« ADOPTÉE »

#### **25-10-0691 Circulation / Arrêt obligatoire / Boulevard de la Cité-des-Jeunes**

CONSIDÉRANT la demande d'EXO relative à l'ajout d'un arrêt obligatoire sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes à l'intersection de l'entrée charretière située au sud-ouest de l'hôtel Holiday Inn Express & Suites dans le cadre de la modification à venir des circuits d'autobus et de rendre sécuritaire l'endroit des embarquements et des débarquements;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de circulation lors d'une réunion tenue le 17 septembre 2025;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit décrété l'ajout d'un arrêt obligatoire sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes, dans les deux directions, à l'intersection de l'entrée charretière située au sud-ouest de l'hôtel Holiday Inn Express & Suites;

QUE soit mandaté le Service des travaux publics de procéder à la mise en place de la signalisation requise et d'en informer, au moment opportun, la Sûreté du Québec, poste de la MRC de Vaudreuil-Soulanges Est.

« ADOPTÉE »

#### **25-10-0692 Autorisation de signature / Ententes intermunicipales relatives à la fourniture de services d'alimentation en eau potable et au traitement des eaux usées / Municipalité de village de Vaudreuil-sur-le-Lac**

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion fournit depuis plusieurs décennies les services d'alimentation en eau potable ainsi que de traitement des eaux usées à la Municipalité de village de Vaudreuil-sur-le-Lac (VSLL);

CONSIDÉRANT que, jusqu'au 31 décembre 2022, ces services ont été facturés en fonction des tarifs établis par la décision de la Commission municipale du Québec (CMQ) intervenue le 20 juin 1994 dans le dossier CMQ-52062;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté, le 12 décembre 2022, la résolution 22-12-1059 afin de demander à la CMQ de fixer le prix de l'eau et du service de traitement des eaux usées pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté, le 21 octobre 2024, la résolution 24-10-0813 afin de demander à la CMQ de fixer rétroactivement les prix de ces services pour les années 2023 et suivantes;

CONSIDÉRANT que des échanges se sont tenus entre les deux parties les 9 et 23 mai 2025 afin de régler certains éléments techniques aux ententes;

CONSIDÉRANT que le 17 juin 2025, le conseil municipal de VSLL a adopté la résolution 2025-06-126 autorisant son maire et sa directrice générale à signer des ententes avec la Ville relativement aux services d'alimentation en eau potable et au traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT l'article 468 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et 39.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2), de même que toute autre disposition légale applicable permettant aux municipalités de conclure de telles ententes intermunicipales;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville et de ses citoyens de conclure de bonne foi ces ententes avec VSLL afin d'assurer la stabilité et la prévisibilité des relations intermunicipales en matière de services d'eau potable et d'eaux usées;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les ententes intermunicipales relatives à la fourniture de services d'alimentation en eau potable et au traitement des eaux usées avec la Municipalité de village de Vaudreuil-sur-le-Lac, dont les termes seront substantiellement conformes aux projets déposés le 22 septembre 2025 ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE suivant la signature desdites ententes, la Ville s'engage à déposer un avis de règlement hors cour dans le dossier CMQ-71318-001 de la Commission municipale du Québec.

« ADOPTÉE »

**25-10-0693 Autorisation de signature / Protocole d'entente / Plans et devis / Surveillance / Construction des services de voirie / Travaux de pavage, drainage et éclairage / Honoraires professionnels et tous les travaux connexes / Prolongement de la rue des Mélèzes / Règlement n° 1763**

CONSIDÉRANT que, conformément à la résolution 23-10-0975, le Service du génie et de l'environnement a préparé le protocole d'entente respectant les modalités de l'annexe « A » du règlement n° 1763 pour le projet de prolongement de la rue des Mélèzes NP00444 : Préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des services de voirie, des travaux de tranchées drainantes, de pavage et d'éclairage, incluant les travaux de voirie, pavage et aqueduc ainsi que les honoraires professionnels et tous les travaux connexes;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir entre la Ville et 9150-5248 Québec inc.

« ADOPTÉE »

**25-10-0694 Autorisation de signature / Entente / Réseau de transport métropolitain / Réfection du passage à niveau de la montée Cadieux et remplacement du ponceau municipal traversant la voie de circulation de la montée Cadieux**

CONSIDÉRANT que le Réseau de transport métropolitain (exo) est propriétaire de l'emprise ferroviaire M&O du point milliaire 0,512 à 16,812 (Emprise) et qu'il devait reconstruire le franchissement routier de la montée Cadieux au point milliaire 3,20 sur une partie du lot 1 834 271 faisant partie de l'Emprise et sur une partie des lots 1 834 279 et 1 834 248 appartenant à la Ville;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'ordonnance R-13754 adoptée par l'Office des transports du Canada (OTC) le 8 mars 1972, la Ville a remplacé le ministère de la voirie du Québec comme administration routière au Franchissement routier;

CONSIDÉRANT que la Ville a profité des travaux du franchissement routier pour procéder au remplacement d'un ponceau de drainage traversant la voie de circulation de la montée Cadieux sur une partie du lot 1 834 279 appartenant à la Ville et adjacent à l'Emprise;

CONSIDÉRANT que, pour des motifs de sécurité et pour des raisons financières et logistiques, il était convenu que les travaux de la Ville et les travaux du franchissement routier soient arrimés et planifiés en un projet;

CONSIDÉRANT qu'étant propriétaire de l'Emprise et devant assumer la responsabilité de la sécurité ferroviaire dans l'Emprise, exo a accepté de prendre la gestion de la totalité du projet;

CONSIDÉRANT que des pourparlers étaient en cours entre les parties aux fins de déterminer par entente les responsabilités et les coûts supportés par chacune d'elle dans la réalisation du projet;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, une entente avec effet rétroactif à la date des travaux avec le Réseau de transport métropolitain pour la réfection du passage à niveau de la montée Cadieux au point milliaire 3,20 de la subdivision M&O et le remplacement du ponceau municipal traversant la voie de circulation de la montée Cadieux à cet endroit, ainsi que tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**25-10-0695 PIIA / 143-145, boulevard Harwood / Rénovation extérieure / Lot 5 397 383 / Zone P1-706**

CONSIDÉRANT une demande de permis à l'égard de l'immeuble sis au 143-145, boulevard Harwood

CONSIDÉRANT la proposition du Service de l'aménagement et du territoire soumise aux membres du comité consultatif d'urbanisme par courriel;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, résultant de son analyse à l'égard de la conformité du projet aux objectifs du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* (règlement n° 1277) émise par voie de courriels le 9 septembre 2025, et ce, sous réserve d'une condition;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.3 du règlement n° 1277, il revient au conseil d'approuver ou non, par résolution, le plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté à l'égard de l'immeuble sis au 143-145, boulevard Harwood, le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif au projet de réfection de la toiture, et ce, à la condition que le revêtement métallique soit de couleur « Baie grise », le tout, tel que présenté aux membres du CCU le 9 septembre 2025 par courriel.

« ADOPTÉE »

**25-10-0696 Autorisation de signature / Demande d'aide financière / Coopérative de solidarité Arbre-Évolution / Programme de reboisement social / Espace vert de la rue des Tilleuls**

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite procéder au reboisement de l'espace vert de la rue des Tilleuls;

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du Programme de reboisement social de la Coopérative de solidarité Arbre-Évolution et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que le conseil doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la directrice et la cheffe de division – Environnement du Service du génie et de l'environnement soient autorisées à présenter et à signer, pour et au nom de la Ville, une demande d'aide financière Programme de reboisement social de la Coopérative de solidarité Arbre-Évolution, pour le projet de reboisement de l'espace vert de la rue des

Tilleuls, et à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution;

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités d'application en vigueur et à assumer sa part des coûts et dépenses du projet.

« ADOPTÉE »

**25-10-0697 Participation de la Ville de Vaudreuil-Dorion / Projet de recherche / Passer des états financiers aux émissions de gaz à effet de serre : Vers le développement d'un tableau de bord pour les villes / Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations**

CONSIDÉRANT que la Ville s'est engagée, par l'adoption de la Politique et stratégie environnementale, à appliquer les principes de développement durable dans l'aménagement du territoire, afin de promouvoir les aménagements résilients, la réduction des gaz à effet de serre (GES), le développement social, l'accès aux milieux naturels et le bien-être de la population;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de quantifier les émissions de GES et de mettre en place des processus systématiques de mesure simplifiée et efficace permettant aux Villes un suivi périodique des émissions, afin de garantir le succès dans l'atteinte des cibles de carboneutralité;

CONSIDÉRANT que le projet de recherche du Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO) propose une méthode d'estimation des GES basé sur les données financières disponibles, afin de développer un tableau de bord des émissions de carbone qui fournira aux municipalités un cadre simple et rigoureux du suivi des émissions;

CONSIDÉRANT que les résultats de l'inventaire des GES qui sera réalisé par le projet de recherche pourront être comparés aux résultats de l'inventaire réalisé par la méthode traditionnelle d'estimation des GES, qui s'avère une méthodologie complexe;

CONSIDÉRANT l'intérêt marqué par la division – Environnement du Service du génie et de l'environnement à participer à ce projet puisque l'outil d'application permettra un suivi périodique et systématique des émissions des GES et permettra de déterminer les mesures les plus appropriées pour atteindre la carboneutralité;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville participe au projet « Passer des états financiers aux émissions de gaz à effet de serre : Vers le développement d'un tableau de bord pour les villes » du Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations;

QUE la cheffe de division – Environnement et la chargée de projets en environnement soient autorisées à partager les informations requises et participer aux rencontres de travail de ce projet.

« ADOPTÉE »

**25-10-0698 Adoption avec changements / Règlement n° 1870 / Plan d'urbanisme**

La greffière mentionne l'objet du règlement et les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1870 a été déposé à une séance tenue le 16 juin 2025;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le règlement n° 1870 intitulé :

« Règlement sur le plan d'urbanisme »

soit adopté avec les changements identifiés au tableau de suivi des modifications, lequel est rendu public.

« ADOPTÉE »

**25-10-0699 Adoption avec changements / Règlement n° 1871 / Permis, certificats et régie interne**

La greffière mentionne l'objet du règlement et les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1871 a été déposé à une séance tenue le 16 juin 2025;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le règlement n° 1871 intitulé :

« Règlement sur les permis et certificats et la régie interne »

soit adopté avec les changements identifiés au tableau de suivi des modifications, lequel est rendu public.

« ADOPTÉE »

**25-10-0700 Adoption avec changements / Règlement n° 1872 / Zonage**

La greffière mentionne l'objet du règlement et les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1872 a été déposé à une séance tenue le 16 juin 2025;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le règlement n° 1872 intitulé :

« Règlement de zonage »

soit adopté avec les changements identifiés au tableau de suivi des modifications, lequel est rendu public.

« ADOPTÉE »

**25-10-0701 Adoption avec changements / Règlement n° 1873 / Lotissement**

La greffière mentionne l'objet du règlement et les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1873 a été déposé à une séance tenue le 16 juin 2025;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le règlement n° 1873 intitulé :

« Règlement de lotissement »

soit adopté avec les changements identifiés au tableau de suivi des modifications, lequel est rendu public.

« ADOPTÉE »

**25-10-0702 Adoption avec changements / Règlement n° 1874 / Construction**

La greffière mentionne l'objet du règlement et les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1874 a été déposé à une séance tenue le 16 juin 2025;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le règlement n° 1874 intitulé :

« Règlement de construction »

soit adopté avec les changements identifiés au tableau de suivi des modifications, lequel est rendu public.

« ADOPTÉE »

**25-10-0703 Adoption avec changements / Règlement n° 1277-24 / Plans d'implantation et d'intégration architecturale / Concordance avec la nouvelle réglementation d'urbanisme**

La greffière mentionne l'objet du règlement et les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1277-24 a été déposé à une séance tenue le 16 juin 2025;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le règlement n° 1277-24 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 1277 afin d'assurer la concordance avec la nouvelle réglementation d'urbanisme »

soit adopté avec les changements identifiés au tableau de suivi des modifications, lequel est rendu public.

« ADOPTÉE »

**25-10-0704 Adoption avec changements / Règlement n° 1740-03 / Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble / Concordance avec la nouvelle réglementation d'urbanisme**

La greffière mentionne l'objet du règlement et les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1740-03 a été déposé à une séance tenue le 16 juin 2025;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le règlement n° 1740-03 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'assurer la concordance avec la nouvelle réglementation d'urbanisme »

soit adopté avec les changements identifiés au tableau de suivi des modifications, lequel est rendu public.

« ADOPTÉE »

**25-10-0705 Adoption avec changements / Règlement n° 1743-07 / Usages conditionnels / Concordance avec la nouvelle réglementation d'urbanisme**

La greffière mentionne l'objet du règlement et les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1743-07 a été déposé à une séance tenue le 16 juin 2025;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le règlement n° 1743-07 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels afin d'assurer la concordance avec la nouvelle réglementation d'urbanisme »

soit adopté avec les changements identifiés au tableau de suivi des modifications, lequel est rendu public.

« ADOPTÉE »

**25-10-0706 Adoption avec changements / Règlement n° 1777-02 / Plans d'aménagement d'ensemble / Concordance avec la nouvelle réglementation d'urbanisme**

La greffière mentionne l'objet du règlement et les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1777-02 a été déposé à une séance tenue le 16 juin 2025;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le règlement n° 1777-02 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble afin d'assurer la concordance avec la nouvelle réglementation d'urbanisme »

soit adopté avec les changements identifiés au tableau de suivi des modifications, lequel est rendu public.

« ADOPTÉE »

**25-10-0707 Adoption avec changements / Règlement n° 1787-01 / Occupation et entretien des bâtiments / Concordance avec la nouvelle réglementation d'urbanisme**

La greffière mentionne l'objet du règlement et les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1787-01 a été déposé à une séance tenue le 16 juin 2025;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le règlement n° 1781-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments afin d'assurer la concordance avec la nouvelle réglementation d'urbanisme »

soit adopté avec les changements identifiés au tableau de suivi des modifications, lequel est rendu public.

« ADOPTÉE »

**25-10-0708 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1866 / Programme d'inspection et d'accompagnement subventionné pour réduire la vulnérabilité de certains bâtiments aux refoulements d'égout et aux infiltrations d'eau**

La conseillère M<sup>me</sup> Karine Lechasseur dépose le projet de règlement n° 1866 décrétant un programme d'inspection et d'accompagnement subventionné pour réduire la vulnérabilité de certains bâtiments aux refoulements d'égout et aux infiltrations d'eau et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

**25-10-0709 Adoption / Règlement d'emprunt n° 1841-01 / Plans et devis, surveillance, honoraires professionnels et travaux connexes / Mise à niveau des automates et SCADA à l'usine de filtration et d'épuration / Augmentation de la dépense et l'emprunt**

La greffière mentionne l'objet du règlement ainsi que le mode de financement, de paiement ou de remboursement de la dépense décrétée par celui-ci.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1841-01 a été déposé à une séance extraordinaire tenue le 22 septembre 2025;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le règlement d'emprunt n° 1841-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement d'emprunt n° 1841 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 949 000 \$ ».

« ADOPTÉE »

**25-10-0710 Autorisations de la Direction générale**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'entériner les autorisations accordées par la Direction générale apparaissant à la liste datée du 16 septembre 2025.

« ADOPTÉE »

**25-10-0711 Période de questions – Élus**

Les membres du conseil ont maintenant la possibilité de soumettre des renseignements ou questions au conseil.

Considérant qu'il s'agit de la dernière séance du conseil municipal actuel et que certains élus sont candidats à l'élection municipale du 2 novembre 2025, mais que d'autres en sont à leur dernier mandat, chacun des conseillers prononce une allocution.

**25-10-0712 Période de questions – Citoyens**

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil.

Le maire M. Guy Pilon, président sa dernière séance du conseil puisqu'il n'a pas posé sa candidature à la prochaine élection municipale, prononce une allocution.

**25-10-0713 Levée de la séance**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 51 la séance soit levée.

**« ADOPTÉE »**

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Zoë Lafrance, avocate, OMA  
Greffière